

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du premier octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-121

<u>OBJET</u>: SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2024

Etaient présents:

Commune d'AUVILLAR : M. RENAUD Olivier

: M. MONESTES Jean-Michel

Commune de BARDIGUES : M. MARTIN Henri

Commune de CASTELSAGRAT : Mme FILLATRE Francine

Commune de CLERMONT SOUBIRAN : M. DEPASSE Guy

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de DUNES : M. ALARY Alain

: Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)

Commune d'ESPALAIS : M. PINCEMIN Bernard

Commune de GASQUES : M. MERIEL Guy

Commune de GOLFECH : M. BENOIT Pascal

: Mme CHARPENTIER Pierrette

Commune de GOUDOURVILLE : M. BARROS Gérard

M. BOUYAT Daniel

Commune de LAMAGISTERE : M. DOUSSON Bruno

Mme VRECH Régine

Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

2. RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr



Mme MAERTEN Marie Bernard Commune de MALAUSE

M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE Mme ESCUDE Vanessa

: M. SERGAS Serge Commune de MERLES

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

: M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel ZANIN) Commune de PERVILLE

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE Mme DEFAVERI Jeanine (en remplacement de M. DUPUY Jean)

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE M. BOYER Serge

Commune de SISTELS Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN M. BAYLET Jean Michel

M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane

M. LOPES Ernest

Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à M. LOPES Ernest)

M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés:

Commune de DONZAC M. TERRENNE Jean-Paul Mme CLUCHIER Marie Christine Commune de GRAYSSAS M. BENVENUTO Raymond Commune de SAINT CIRICE Commune de SAINT CLAIR M. BONGIOVANNI Gérard Commune de SAINT MICHEL M. DUPOUY Joël Commune de VALENCE D'AGEN M. GIL Philippe

Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services Mme DABERNAT Chrystelle Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2. RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél.: 05.63.29.92.00 - Fax: 05.63.29.92.01

Site: http://www.cc-deuxrives.fr Email: info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-121

<u>OBJET</u>: SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2024

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » et la commission environnement rendront un avis dans leurs séances du 02 octobre 2024.

Vu le rapport de présentation,

Le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,
- d'adopter la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'adopter la décision modificative n°1 à l'exercice 2024 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait à Valence d'Agen, le 7 octobre 2024

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le 1 4 001. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 1 4 0CT. 2024

AR Préfecture

Après 2 envois revenus en erreur retransmission délibération : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -DECISION MODIFICATIVE N°1-2024

Identifiant unique de l'acte :

082-248200016-20241007-24CC7_1_2_121B-BF

Numéro d'acte :

24CC7_1_2_121B

Date de décision :

07/10/2024

Nature:

DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière :

7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et

délibérations correspondantes))

Fichier acte:

FLUX_DM1_PREFSPANC_112024021_seal.xml

Fichier(s) annexes(s):

2024CC7-1-2-121 BUDGET ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF DES EAUX USEES DECISION

MODIFICATIVE N°1-2024.pdf

Collectivité émettrice :

cc-des-deux-rives

Acte transmis par :

Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :

15/10/2024 08:01:45

Date de réception de l'AR :

15/10/2024 08:02:43